



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>10195</b>	De <b>Mme Corinne Vignon</b> ( Renaissance - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > Suite données à l'audit sur l'errance animale	<b>Analyse</b> > Suite données à l'audit sur l'errance animale.
Question publiée au JO le : <b>18/07/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation alarmante des animaux errants en outre-mer et sur l'urgente nécessité de mettre en place une politique globale engagée avec les moyens financiers en conséquence afin d'y remédier. Avec des centaines de naissances non désirées de chiots et de chatons par jour, la surpopulation animale et l'errance dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont omniprésentes. Cette situation tendue ne trouve malheureusement jusqu'ici pas de réponse adéquate : la priorité est malheureusement trop souvent donnée à des campagnes « express » de captures, la politique globale de gestion de l'errance est insuffisante. Le taux d'euthanasie atteint, par conséquent, de tristes records, puisqu'en moyenne, 90 % des animaux entrant en fourrière seraient tués sur place. Récemment, un audit a été réalisé, dans le cadre du plan France Relance, sur la question de l'errance animale sous l'égide du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Ce rapport dresse un état des lieux de la situation actuelle dans les départements d'outre-mer et fait état des problématiques que posent l'errance féline et canine en matière de sécurité et santé publiques, de misère animale, de menace pour la biodiversité et pour le tourisme et présente de nombreuses recommandations destinées à y apporter des solutions. Ce rapport d'audit propose donc de coupler plusieurs moyens d'action, à commencer par la mise en place de campagnes de comptage des animaux errants, le renforcement de la sensibilisation auprès de la population et de la répression des actes de maltraitance animales, mais également la mise en œuvre de campagnes de stérilisation, qui constituent la pierre angulaire d'un plan d'action efficace et l'outil principal d'une sortie de crise. Dans sa réponse à une précédente question de Mme la députée sur la récente augmentation des tarifs d'Air France pour les voyages en soute des animaux sur les vols entre Paris et les DROM, M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, a rappelé que la réponse doit être globale à la problématique importante des animaux errants et divagants sur les îles, notamment sur l'île de la Réunion. Aussi, elle souhaiterait connaître les suites qui seront données à cet audit.